

## **Calendrier de mise en place de la base d'adresses.**

Le 8 septembre 2022, le vote du conseil municipal a mis fin à la phase d'élaboration du réseau de voies et de numérotation.

Le 15 septembre 2022, la base a été publiée dans la base nationale. Depuis cette date, elle est donc consultable par tous sur le site

« [adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale](https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale) »

Dès maintenant, la consultation en ligne de cette base permet donc à tous (particuliers, entreprises, organismes divers) de vérifier une adresse, de la localiser sur la carte et de copier les coordonnées GPS d'un numéro. Pour les entreprises et organismes qui utilisent des logiciels qui intègrent des fichiers d'adresses téléchargés, les nouvelles adresses apparaîtront à la prochaine mise à jour. Il en sera de même pour les applications de guidage et localisation.

L'apparition des noms de voies sur les fonds de cartes du cadastre et de l'IGN prendra sans doute plus de temps, car toutes les communes de France procèdent à la publication de leur base d'adresses en même temps, et cela fait beaucoup de changements à traiter.

La matérialisation des noms de voies et des numéros sur le terrain ne se fera pas avant le milieu de l'année 2023, car les panneaux de voies et les plaques de numéros ne pouvaient pas être commandées avant la délibération du conseil municipal et les fabricants sont très sollicités par les communes. En ce qui concerne les numéros, le conseil municipal a décidé de fournir les plaques, même si la loi ne l'impose plus, pour assurer leur homogénéité. Mais les personnes qui souhaitent afficher un numéro sans attendre peuvent bien sûr procéder à un affichage provisoire.

Enfin, les personnes qui ont besoin de justifier que leur adresse a changé alors qu'elles n'ont pas déménagé peuvent demander une attestation à la mairie.